



Veille réglementaire Produits phytosanitaires Juillet 2013

Cette lettre de diffusion est conçue et réalisée par l'iteipmai pour le compte de Terres d'Innovation, avec la collaboration du Service de la Qualité et de la Protection des Végétaux

[Inscription à l'annexe I](#)

[Nouvelles substances utilisables en
Agriculture Biologique](#)

[Extension d'usage](#)

[Nouvelles autorisations
provisoires](#)

[Retrait de substances actives](#)

[Retrait d'usage](#)

[Réglementation](#)

[Sécurité applicateur](#)

Substance active approuvée

Inscription substance de base – chitosan hydrochloride

La commission européenne a reçu une demande d'une société allemande ChiPro GmbH pour l'inscription du chitosan hydrochloride en tant que substance de base. Le rapport publié résume les concertations organisées par la commission européenne, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

L'EFSA conclut qu'il n'est pas possible de confirmer que le chitosan hydrochloride est une durée alimentaire comparable au glucosamine hydrochloride issu d'*Aspergillus niger* (déjà évalué par l'EFSA). Il n'y a pas d'évaluation européenne disponible sur la sécurité du chitosan hydrochloride.

Les données disponibles ne permettent pas de conclure sur la toxicité du chitosan hydrochloride. L'évaluation du risque pour le consommateur ne peut pas être complétée.

Les évaluations disponibles du chitosan hydrochloride ne contiennent pas d'évaluation de risque environnemental.

Les données disponibles pour l'évaluation de risque sur les organismes non-cible ne sont pas suffisantes, sauf pour les micro-organismes du sol. Il n'est donc pas possible de conclure sur l'aspect écotoxicologique.

[>> Lien](#)

eugéno

Approbation pour la substance active eugéno en tant que fongicide (décision du 14 juin 2013)
date d'entrée en application : 01/12/2013
Il n'y a pas de produit homologué contenant de l'eugéno en France.

[>> lien](#)

géraniol

Approbation pour la substance active géraniol en tant que fongicide (décision du 17 juin 2013)
date d'entrée en application : 01/12/2013
Il n'y a pas de produit homologué contenant du géraniol en France.

[>> lien](#)

thymol

Approbation pour la substance active thymol en tant que fongicide (décision du 18 juin 2013)
date d'entrée en application : 01/12/2013
Il n'y a pas de produit homologué contenant du thymol en France.

[>> lien](#)



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Extension d'usage

ALTAR PRO PJT (glyphosate)

ALTAR PRO PJT, produit herbicide a été homologué / réhomologué en **traitements généraux**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

GARLON NEXT (aminopyralid + triclopyr)

GARLON NEXT, produit herbicide a été homologué / réhomologué sur différentes cultures.
Cultures concernées (source : e-phy) :

Prairies permanentes

Traitements généraux

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

GENOXONE ZX E (2,4-d + triclopyr)

GENOXONE ZX E, produit herbicide a été homologué / réhomologué sur différentes cultures.
Cultures concernées (source : e-phy) :

Conifères de forêt

Forêt

Prairies permanentes

Traitements généraux

ZNA-EV

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

SOKALCIARBO WP (kaolin)

SOKALCIARBO WP, produit insecticide a été homologué sur cultures de **lavande et lavandin** pour lutter contre **Hyalesthes obsoletus**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Non approbation (retrait) de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait d'usage

DURSBAN 5G JARDIN (chlorpyrifos-éthyl)

DURSBAN 5G JARDIN, produit insecticide a été retiré du marché.
Date de retrait définitif : 15/06/2013

Cultures concernées (source : e-phy) :

Cornichon	Melon
Courgette	Oignon
Echalote	Poireau
Epinard	Pomme de terre
Haricot	Traitements généraux
Mâche	

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

REMILTINE S PEPITE (mancozèbe + cymoxanil)

REMILTINE S PEPITE, produit fongicide a été retiré du marché.
Date de retrait définitif : 26/06/2013
Date de retrait de distribution : 31/12/2013
Date de délai d'utilisation : 31/12/2014

Cultures concernées (source : e-phy) :

Artichaut	Pavot oeillette
Cardon	Pomme de terre
Carotte	Tomate
Cultures porte-graine mineures	Vigne
Laitue	

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



Réglementation

Certiphyto : agrément d'entreprise

Les guides de lecture des référentiels de certification pour l'agrément d'entreprise pour les activités suivantes ont été modifiés :

- Application en prestation de service
- Conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application
- Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels
- Organisation générale.

[>> lien](#)

Contrôle des pulvérisateurs

La liste des organismes réalisant les contrôles des pulvérisateurs a été mise à jour. Voici la nouvelle version.

[>> Liste des organismes réalisant les contrôles des pulvérisateurs – version du 24 juin 2013](#)

Guide des produits de protection des cultures utilisables en Agriculture Biologique

L'ITAB vient de publier le guide des produits de protection des cultures utilisables en France en Agriculture Biologique.

[>> lien](#)

Evaluation de risque des substances actives

Composés cuivrés

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du cuivre, substance fongicide et bactéricide.

[>> lien](#)

diméthoate

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du diméthoate, substance insecticide.

[>> lien](#)

iodide de potassium

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du iodide de potassium, substance fongicide.

[>> lien](#)

thiencarbazone-méthyl

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du thiencarbazone-méthyl, substance herbicide.

[>> lien](#)

thiocyanate de potassium

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du thiocyanate de potassium, substance fongicide.

[>> lien](#)

valifénalate

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du valifénalate, substance fongicide.

[>> lien](#)

Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005

2-naphtyloxyacetic– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **2-naphtyloxyacetic** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, la présence de résidus de 2-naphtyloxyacetic n'est pas attendue. Les données disponibles ne sont pas non plus suffisantes pour proposer une définition du résidu ou la limite de quantification afin d'éviter toute utilisation illégale.

[>> lien](#)

acetochlor– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **2-naphtyloxyacetic** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, la présence de résidus d'acetochlor n'est pas attendue. Les données disponibles ne sont pas non plus suffisantes pour proposer une définition du résidu ou la limite de quantification afin d'éviter toute utilisation illégale.

[>> lien](#)

benfluraline– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **benfluraline** ont été évaluées par l'EFSA sur cultures diverses.

Pour les cultures de PPAM, les essais résidus présentés par l'état membre rapporteur ont permis de conclure aux résultats suivants :

Numéro de code	Cultures	LMR EU existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR (mg/kg)	Remarque
251020	Laitue	0.1	0.02*	Recommandé
251060	Roquette	0.05*	0.02*	Recommandé

[>> lien](#)

dicloran– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **dicloran** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite en Europe, les LMRs ont été établies à partir du Codex Alimentarius (CXLs). L'EFSA a donc basé son évaluation à partir des données disponibles du Codex. Les CXLs des **pêches, raisins de cuve et de table, carottes, et oignons** ne sont pas suffisamment supportées par des données et un possible risque pour le consommateur a été identifié. Pour ces plantes, un examen plus approfondi est nécessaire.

[>> lien](#)

diflufénican– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **diflufénican** ont été évaluées par l'EFSA pour les cultures des **agrumes, amandes, noix, fruits à pépins, fruits à noyaux, rasins de cuve et de table, fraises, fruits de ronces, autres baies et petits fruits, olives de table, kiwis, poids écosés et non écosés), pois secs, olives à huile, orge, millet, avoine, seigle, blé.**

[>> lien](#)

flurprimidol– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **flurprimidol** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, la présence de résidus de flurprimidol n'est pas attendue. Les données disponibles ne sont pas non plus suffisantes pour proposer une définition du résidu ou la limite de quantification afin d'éviter toute utilisation illégale.

[>> lien](#)

imazamox– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **imazamox** ont été évaluées par l'EFSA pour les cultures de **haricots (frais, non écosés), pois (écosés), haricots secs, lentilles, pois secs, trounesol, colza, soja, maïs** et riz..

[>> lien](#)

propanil– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **propanil** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, la présence de résidus de propanil n'est pas attendue. Les données disponibles ne sont pas non plus suffisantes pour proposer une définition du résidu ou la limite de quantification afin d'éviter toute utilisation illégale.

[>> lien](#)

propisochlor– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **propisochlor** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, la présence de résidus de propisochlor n'est pas attendue. Les données disponibles ne sont pas non plus suffisantes pour proposer une définition du résidu ou la limite de quantification afin d'éviter toute utilisation illégale.

[>> lien](#)

tolyfluanid– article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **tolyfluanid** ont été évaluées par l'EFSA pour les cultures de **pommes, poires, coings, nèfles, raisin de cuve et de table, fraises, mûres, framboises, groseilles, tomates, poivres, concombres, laitue, poireau, et houblon.**

[>> lien](#)

Demandes de modification de LMR

chlorantraniliprole

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **chlorantraniliprole** sur **certains légumes racines et graines oléagineuses**.

Numéro de code	Cultures	LMR EU existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR (mg/kg)	Remarque
213040	raifort	0.02	0.06	La LMR proposée est suffisamment étayée par des données et aucun risque pour le consommateur n'a été identifié pour les utilisations européennes. Les LMRS proviennent de l'extrapolation des données carotte.
401030	Graines de pavot	0.01*	2	La LMR proposée est suffisamment étayée par des données et aucun risque pour le consommateur n'a été identifié pour les utilisations européennes. Les LMRS proviennent de l'extrapolation des données colza et tournesol.

[>> lien](#)

mepiquat

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **mepiquat** sur **avoine et blé**.

[>> lien](#)

metaflumizone

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **métaflumizone** sur **poivrons, concombres, courgettes, melons, pastèques, brocolis, choux fleurs, Bruxelles, choux pommés, choux chinois, laitue, mâche, cresson et cresson de terre, roquette, moutard, feuilles de brassicacées, scarole, fines herbes, haricot non écossé, pois non écossé, artichaut et coton**.

Numéro de code	Cultures	LMR EU existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR (mg/kg)	Remarque
0251020	Laitue	10	Décision de gestion des risques à prendre	Un risque aigu pour le consommateur ne peut pas être exclu pour les applications sous serre, qui requerrait une LMR de 15 ppm. Les GAPS critiques en culture de plein champ pour le Nord de l'Europe sont suffisamment étayées par des données et il est proposé une LMR de 5 ppm. Aucun risque pour le consommateur n'est identifié dans ce cas. Cependant, la marge de sécurité est très faible.
0251060	Roquette	10	Pas de nouvelle proposition	Les données fournies sont insuffisantes pour proposer une nouvelle LMR.
0256000	Fines herbes	0.05*	Pas de nouvelle proposition	Les données fournies sont insuffisantes pour proposer une nouvelle LMR.

[>> lien](#)

metalaxyl-M

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **métalaxyl-M** sur **groseilles**.

[>> lien](#)



Sécurité applicateur

Pesticides : effets sur la santé, une expertise collective de l'Inserm

L'Inserm a réalisé une expertise sur les effets des pesticides sur la santé.

[>> Dossier de presse](#)

[>> Synthèse](#)

Pesticides et santé : un enjeu prioritaire pour l'Anses

A la suite de la publication de l'expertise de l'Inserm, l'Anses publie également un dossier de presse indiquant que l'impact des pesticides sur la santé constitue un enjeu prioritaire pour l'Anses.

[>> Dossier de presse](#)



Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).
Recommander la veille réglementaire Terre d'Innovation, [cliquez ici](#)